

LES BANQUES FRANÇAISES FACE À L'UNION MONÉTAIRE

DOMINIQUE CHATILLON,

PRÉSIDENT, ASSOCIATION FRANÇAISE DES BANQUES

Qui a peur de l'Union Economique et Monétaire ? pas les banques françaises, en tout cas. Depuis dix ans, elles ont déjà mené de front une double révolution : celle de la libre concurrence sur le marché national et celle du marché unique européen. Sur cette lancée, elles sont de toute évidence capables de traverser avec succès une nouvelle décennie de changements.

Pourtant, au milieu des années 80, les Cassandre n'avaient pas manqué pour annoncer les pires catastrophes au système bancaire français : la libération des mouvements de capitaux risquait d'entraîner la fuite de l'épargne vers l'étranger et les banques françaises seraient incapables d'affronter la concurrence internationale. Certains voyaient déjà dans notre profession la « sidérurgie des années 80 »...

299

Les banques françaises ont joué l'Europe

Fort heureusement, ce « scénario catastrophe » ne s'est pas réalisé. Au contraire, les banques françaises se sont révélées comme une force motrice de la construction européenne. Dès 1984, plusieurs grandes banques ont relevé le défi de l'internationalisation des marchés de capitaux ; aujourd'hui, elles constituent une force majeure sur les euromarchés. Ce sont ces mêmes banques françaises qui, appuyées par les efforts du gouvernement français, ont développé le marché de l'écu. En 1990, ce marché est devenu le deuxième euromarché, loin encore derrière le dollar, mais devant le yen et le deutschmark.

Sur le terrain les grandes banques françaises ont européenisé leurs réseaux de façon volontariste. Certaines ont développé les implantations directes, d'autres ont privilégié les alliances. En cinq ans les banques françaises ont ainsi acquis la dimension européenne. Cette dimension leur permet d'accompagner l'expansion de leurs clients en leur apportant services et

conseils dans les principaux centres économiques de la Communauté.

En construisant ainsi l'Europe au rythme de leurs clients, les banques françaises ont rendu d'immenses services à l'économie de notre pays. Dans les années 80, la plupart des grandes entreprises françaises ont cherché à se préparer au marché unique européen en procédant à des acquisitions en Europe. Ce renforcement des positions industrielles et commerciales en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en Italie et en Grande-Bretagne n'aurait pas été possible sans l'appui des réseaux et des techniques des banques françaises. Ainsi, la récente — et spectaculaire — expansion de plusieurs grands groupes français dans les nouveaux Länder allemands a été accompagnée par l'implantation des banques françaises à Berlin et par des alliances avec des partenaires bancaires allemands.

La délocalisation de l'épargne aurait pu constituer une menace pour les banques françaises lors de l'ouverture des frontières, en dépit de l'attachement des épargnants à la banque de proximité. Or, force est de constater que les français ont été sensibles à un effort exceptionnel de développement de produits d'épargne attrayants et à l'adaptation judicieuse de notre fiscalité. Les OPCVM français représentaient en septembre 1991 51 % des actifs gérés de manière collective dans la CEE. En outre, la forte concurrence qui règne sur le marché intérieur français a constitué un frein à l'entrée massive de nouveaux réseaux bancaires.

Au prix de tous ses efforts d'adaptation, le système français aborde l'échéance du 1^{er} janvier 1993 dans de bonnes conditions. Rappelons que cette échéance est importante car s'appliquera désormais une règle de solvabilité communautaire mesurant la solidité du système bancaire. Les grandes banques françaises sont toutes nettement au-dessus du ratio minimum de solvabilité requis par la directive communautaire.

Le marché unique passe d'abord par la France

Pourtant, la partie n'est pas gagnée définitivement. En effet, l'environnement concurrentiel des banques françaises n'a pas évolué aussi vite que les banques elles-mêmes. De nombreuses distorsions de concurrence continuent de pénaliser notre profession sur son propre territoire. Tel est par exemple le cas en matière de fiscalité de l'épargne, avec le livret A et la survie de l'impôt de bourse. En outre, les banques françaises sont soumises à des contraintes particulières comme celles de la loi sur l'usure. Cette loi est un élément essentiel de la protection des consommateurs, mais elle constitue aussi un désavantage pour les banques françaises tant que leurs concurrentes européennes ne sont pas soumises à des exigences de même nature. Autre caractéristique propre à la France : la pénalisation des produits d'épargne bancaire au profit des SICAV court terme. Si le régime des SICAV a

contribué à éviter la délocalisation de l'épargne, il a également créé des rigidités — et la perte d'une certaine maîtrise — dans la collecte des ressources des banques, avec comme conséquence de renchérir le coût du crédit aux entreprises.

Tous ces particularismes imposés aux banques françaises constituent des contraintes particulièrement lourdes en économie ouverte. En effet, l'eupéanisation des réseaux bancaires a eu pour corollaire une eupéanisation des risques. Aujourd'hui, de nombreuses banques françaises doivent par exemple provisionner des risques sur des pays qui traversent une crise économique grave comme la Grande-Bretagne, sans parler des risques pays plus classiques en Europe de l'Est.

Cela dit, le danger ne vient pas uniquement de l'absence de cohérence des autorités nationales. L'unique raison d'être de la réglementation européenne est de rendre la concurrence plus saine et plus loyale dans la communauté. Elle doit à tout prix éviter d'introduire de nouvelles contraintes bureaucratiques ou de nouvelles distorsions de concurrence. Le risque existe bel et bien.

Réussir le passage à la monnaie unique

Bien armées, prêtes à s'adapter mais vigilantes : telle est la situation des banques françaises et leur état d'esprit, au moment où elles s'apprentent à vivre une troisième révolution, celle du passage à la monnaie unique. La première difficulté engendrée par ce passage, c'est l'incertitude sur la méthode et les délais.

Gens réalistes, les banquiers sont à l'écoute des marchés, qui eux-mêmes, intègrent des prévisions économiques et monétaires. Chacun sait que les marchés détestent les incertitudes, qu'elles soient de nature monétaire, économique ou politique. Or, le passage à la monnaie unique comporte encore des incertitudes qui pourraient avoir des conséquences lourdes pour les banques en Europe. Face à ces incertitudes, nous devons faire le double effort d'anticiper et de proposer les solutions qui nous semblent les plus rationnelles. Pendant la deuxième étape de l'UEM (du 1^{er} janvier 1994 à 1997 ou 1999), nous pouvons nous attendre à des initiatives qui favoriseront l'écu, car le « gel » de sa composition facilitera son utilisation par les Etats et les entreprises. Quelle sera la composition du panier et quels seront les taux de change au moment de ce « gel » ? Voilà un élément d'incertitude que les autorités européennes et nationales doivent s'efforcer de dissiper au plus vite.

Les banques souhaitent un passage effectif à la monnaie unique le plus rapide possible. Le coût d'une co-existence entre franc et écu dans le système interne français est, en effet, très élevé : comptes bancaires à double entrée, double comptabilité des entrées, contestations sur les conversions, etc.

Nous pensons que le passage à l'écu devra tenter de s'approcher, du point de vue informatique, au passage du réseau téléphonique français au système à huit chiffres. Rappelons que ce basculement s'est fait en une seule nuit ! Un tel basculement sera possible pour la monnaie scripturale ; en revanche, pour la monnaie fiduciaire les modifications des chaînes informatiques et les distributeurs de billets pour permettre de traiter indifféremment franc et écu exigeront un délai de trois à cinq ans. A titre de comparaison, il a fallu deux ans aux Britanniques pour introduire le système décimal dans les subdivisions de la livre sterling...

Même dans l'hypothèse d'un passage rapide à l'écu les banques devront introduire l'écu dans leurs systèmes internes, qui sont devenus très sophistiqués. Le coût de cette opération devrait atteindre de 500 millions à un milliard de francs pour chacune des principales banques.

L'union monétaire constituera un bouleversement plus complet que ne le fut le virage du marché unique. En premier lieu les banques auront à faire face à des changements dans le fonctionnement des marchés de capitaux, en particulier les marchés des changes. Nous estimons que les pertes entraînées par la suppression des marchés de change entre monnaies européennes seront en grande partie, compensées par les activités de marchés monétaire et financier. L'écu offre la perspective d'une grande liquidité sur les marchés monétaires européens, comparable à celle des marchés du dollar américain. Demain l'écu jouera un rôle plus important dans les émissions internationales ; toutes les banques européennes devraient naturellement en bénéficier.

Du point de vue des banques, le changement le plus lourd concernera probablement l'interbancaire, multipliée en quelque sorte à la puissance douze. Il s'agira de fusionner les systèmes informatiques, ou pour le moins, assurer le dialogue nécessaire. Les banques françaises ont une longue expérience de l'interbancaire grâce au système français des cartes bancaires qui est unique au monde. Elles devraient pouvoir s'appuyer sur cette expérience pour répondre à l'explosion attendue des transactions.

Une monnaie unique au service des clients

Enfin, il faudra satisfaire les besoins considérables d'information des 320 millions de consommateurs européens, ainsi que ceux des entreprises. La responsabilité des pouvoirs publics, mais aussi des banques, sera d'aider tout un chacun à s'adapter au nouveau paysage monétaire. Les banques qui donneront les conseils les plus judicieux bénéficieront d'un avantage compétitif par rapport à celles qui négligeront les besoins d'information.

Le passage à la monnaie unique ne saurait être un exercice de technocrates ou de banquiers de salon. L'adaptation des banques françaises à l'UEM

devra être réalisée dans un souci permanent de transparence et de service aux clients.

Pourrait-on réussir le pari de la monnaie unique sans l'adhésion des clients ? Le succès (ou l'échec) de toute réforme monétaire nationale dépend, depuis toujours, de son acceptation par le grand public. L'écu doit être perçu comme une bonne monnaie, solide et digne de confiance.

Enfin, il faudra veiller à ce que les banques françaises ne soient pas défavorisées par leurs efforts de protection des clients. Elles se situent, dans ce domaine comme dans d'autres, parmi les plus avancés en Europe. Si nous voulons assurer l'égalité des conditions de concurrence nous devons, en quelque sorte, « exporter » le droit au compte pour tous, les lois Scrivener ou celles sur le surendettement et l'usure, ainsi que la charte des services bancaires de base sans parler des règles facilitant le remboursement anticipé des prêts immobiliers.

Particulièrement performante dans les années 80, sous la pression de consommateurs très exigeants, l'industrie automobile allemande a su étendre ses normes de qualité et de sécurité à tous les constructeurs européens. Dans une certaine mesure, les banques françaises doivent pouvoir jouer un rôle semblable dans le système bancaire européen de demain.